

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-26

**L'ESSENTIEL,
de ce que le ROF a défendu, proposé
et construit pour la profession.**

Opticiens, ensemble.

Pour consulter le rapport
dans sa totalité,
flashez :



Rassemblement
des Opticiens
de France

Porter la voix des opticiens

là où se décide leur avenir et faire en sorte qu'en 2027, on ne décide pas sans nous

Le 30 octobre 2025, un arrêté a confirmé notre représentativité dans la branche : **83,19 %**. Ce n'est pas un trophée, c'est un mandat.

Cette année, l'optique a surtout été regardée comme une dépense, rarement comme une mission de santé. On a voulu allonger les remboursements à trois ans, interdire la publicité, élargir l'accès aux données de santé, souvent sans regarder les patients ni leurs besoins.

À chaque fois, le ROF a répondu : non pas pour dire non, mais pour proposer autre chose.

Devant nous, deux échéances. **2027**, la présidentielle, qui décidera de ceux qui parleront de santé pour cinq ans. **2030**, l'avenir du métier : quels parcours de soins, quelle place dans la prévention, quelles compétences nouvelles.

— **Responsabilité, accessibilité, indépendance : une même exigence, celle d'une optique médicale utile, partout, et décidée avec les opticiens.**

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Mai 2025
Assemblée générale, pour la première fois ouverte aux adhérents.

Septembre 2025
Présence au SILMO. Le président anime un talk sur la fraude.

Octobre 2025
Représentativité confirmée à **83,19 %** dans la branche.

Décembre 2025
Conférence de presse « Les Français et l'optique »

Mars 2026
Lancement de la série vidéo « L'Œil du ROF »

Avril 2026
Audition sur l'articulation AMO-AMC.

Notre boussole en 3 mots

Responsabilité

La fraude existe : nous l'affrontons concrètement, plutôt que de laisser d'autres construire les outils de contrôle de notre profession.

Accessibilité

Avec 16 000 magasins, l'opticien maille le territoire mieux que toute autre profession visuelle. Il fait partie de la solution.

Indépendance

Les complémentaires santé sont nos partenaires de financement. Elles ne sont pas nos régulateurs.

— **L'année complète, dossier par dossier, dans le rapport d'activité 2025-26**



Une légitimité, un poids et une présence

83,19 %

de représentativité dans la branche optique-lunetterie
Arrêté du 30/10/2025

22

administrateurs au conseil, dirigeants et opticiens entrepreneurs

25+

thèmes juridiques traités pour les adhérents sur l'exercice

Le maillage de la profession en France

16 000+

magasins d'optique

45 000

professionnels diplômés

1 / 4 000~

un point de vente pour 4 000 habitants, soit le réseau le plus dense de la filière visuelle

Etude Galliléo* : 3 001 porteurs

87 %

des achats interviennent après un examen médical

> 90 %

des renouvellements pour motif médical



* **Flashez** pour consulter l'étude

Le lien avec les adhérents - Juin 2025 à mai 2026

7 930

abonnés LinkedIn

17 482

visites sur le site ROF

25 903

pages vues uniques

1 529

téléchargements uniques

4 rencontres régionales - 1 AG ouverte aux adhérents - 4 épisodes « L'Œil du ROF »
24 lettres « Opticiens ensemble » - 12 baromètres de conjoncture

PILIER 1 : RESPONSABILITÉ

Aborder les sujets en portant des solutions tangibles

Une profession qui veut être reconnue comme acteur de santé doit savoir identifier les pratiques problématiques et porter des solutions.

Fraude : une solution de filière

L'optique est régulièrement citée parmi les secteurs exposés à la fraude, un procès qui fragilise l'image de la profession et nourrit les appétits de contrôle de certains financeurs.

Le ROF refuse deux écueils : nier les fraudes, ou laisser quelques cas jeter le soupçon sur tous. **Sa réponse est concrète :** une traçabilité de filière adossée à une blockchain publique, développée et financée depuis plusieurs années, qui garantit la conformité du produit à chaque étape (commande, livraison, remise au patient, prise en charge) sans qu'aucun acteur ne contrôle seul les données. Phase pilote en 2026 ; dispositif et gouvernance tripartite présentés à la DSS, à la DGE et au cabinet du ministre de la Santé.

Publicité : informer sans cautionner les abus

La demande d'une interdiction générale a pris corps en 2025, nourrie par des campagnes contestables incitant au renouvellement à la date anniversaire des garanties.

Le ROF l'a contestée dès le PLFSS 2026 : une interdiction fondée sur quelques cas pénaliserait une information utile aux patients, à la concurrence et à la prévention. Sans nier les abus, il défend une voie équilibrée, sanctionner le trompeur et l'agressif, préserver le loyal. À l'appui : une clarification juridique, une étude auprès de 3 001 porteurs (Galliléo), une conférence de presse en décembre 2025 et une charte d'engagements présentée à la DSS, à la DGE et à la CNAM.

Données de santé : contrôler sans exposer

Le projet de loi contre les fraudes fiscales et sociales, débattu de l'automne 2025 à mai 2026, a rouvert la question de l'accès des OCAM aux données de santé. **Pour le ROF, la lutte contre la fraude est nécessaire, mais ne peut justifier une exposition massive ou disproportionnée :** profilage des assurés, pré-conditionnement des remboursements, détournement de finalité. D'où une position d'équilibre : transmission des codes regroupés par défaut, codes plus fins seulement dans des cas précis et encadrés. Le ROF regrette que trop de garanties (minimisation, limitation des finalités, interdiction des traitements massifs) aient été renvoyées au pouvoir réglementaire, et restera vigilant lors des décrets, aux côtés de la CNIL.

Pratiques, éthique et contrôles

Le ROF est régulièrement alerté par ses adhérents sur des pratiques qui fragilisent l'image du métier : publicité trompeuse, exercice hors les murs contestable, usage détourné de la télémedecine, rôle des personnels non diplômés. **L'enjeu n'est pas que disciplinaire, il est politique :** notre profession doit promouvoir des standards exigeants. Le dialogue est continu avec la DGCCRF (plusieurs saisines formelles contre les pratiques déloyales) et avec la CNAM (numéros d'assurance maladie, renouvellements anticipés du 100 % Santé). La campagne de contrôles DGCCRF de mai à septembre 2026 appelle chaque magasin à une rigueur renforcée.

PILIER 2 : ACCESSIBILITÉ

L'opticien, professionnel de santé de proximité

Dans les lieux où l'accès à l'ophtalmologiste se raréfie, le ROF défend des parcours de soins innovants, dans un cadre sécurisé et utile aux patients.

Déserts en santé visuelle Confirmés par l'Atlas 2026

du CNOM : densité nulle dans le Lot depuis 2025, 0,9 ophtalmologiste pour 100.000 habitants en Creuse, contre plus de 20 à Paris ; 15 départements sous le seuil de 4. Les ~4.400 orthoptistes ne suffisent pas, leur implantation suivant celle des ophtalmologistes. Dans des territoires souvent âgés, les troubles non corrigés mènent à chutes et perte d'autonomie. **Le ROF plaide pour des parcours associant davantage l'opticien.**

Téléophtalmologie

Télémédecine, exploration fonctionnelle, instruments en magasin : autant d'outils pour mieux repérer, orienter et suivre. Le ROF a participé aux assises de la télémedecine 2025. Certaines pratiques doivent être encadrées quand la frontière entre téléconsultation, prescription et modèle commercial se brouille, mais fermer la porte à toute innovation serait dangereux. Lors du projet de loi anti-fraude, **le ROF a fait écarter des amendements qui auraient interdit toute télémedecine dans la filière.**

EHPAD : aller vers les publics empêchés

La loi Firmin Le Bodo (2019) autorise l'opticien à réaliser des examens de réfraction en EHPAD. L'expérimentation (Normandie, Centre Val de Loire), close fin 2025, a montré sa limite : 80 % des résidents n'ont pas d'ordonnance valide, donc pas d'intervention possible. **Le ROF demande la reprise des travaux** (bilans visuels, validité des ordonnances, coordination avec les prescripteurs) dans l'intérêt des 700.000 résidents, avec la DGOS, les orthoptistes et les ophtalmologistes.

Primo-adaptation

Portée par la loi Rist (2023), la mesure a vu son premier décret annulé par le Conseil d'État en 2025. **Avec la FNOF et le SNOF, le ROF a bâti un dispositif plus sécurisé,** proposé à la DGOS et au cabinet de la ministre : identifier les cas où l'accord du prescripteur ne serait plus requis, les autres restant soumis à accord explicite. Décision reportée vu le contexte politique. Le ROF poursuit ses démarches.

MiYOSMART

L'inscription des verres MiYOSMART à la LPP (arrêté du 13 juin 2025) crée une sous-section « freination de la myopie » et six codes selon la sphère. Elle a soulevé de nombreuses incertitudes : statut des verres, caractère substituable, devis normalisé, logiciels, prise en charge des C2S.

Le ROF est intervenu vite, avec ses conseils et la DSS, et a diffusé une note pratique. De nouvelles précisions DSS/DGCCRF sont attendues, il les relatera.

Formation initiale

Le BTS opticien-lunetier n'a pas été rénové depuis 1997, alors que le métier a profondément changé. Au sein du CNOF, un référentiel d'activités et de compétences se construit avec les syndicats et des experts universitaires. **Le ROF soutient un diplôme d'État de niveau licence,** intégrant des blocs renforcés : santé visuelle, prévention, basse vision, publics spécifiques, personnes âgées, nouveaux outils. Objectif : un opticien pleinement intégré aux parcours.

PILIER 3 : INDÉPENDANCE

Des financeurs, pas des régulateurs

OCAM & réseaux

Les OCAM financent près de 68 % de la dépense d'optique (5,6 sur 8,2 Mds€). **Le ROF défend des relations équilibrées et conformes au droit, en réseau comme hors réseau.**

Une commission du ROF a documenté des régulations tarifaires imposées hors réseau et est intervenue auprès d'OCAM. Des suites juridiques sont en cours, au niveau du ROF et aussi d'opticiens.

Articulation AMO-AMC

Dossier structurant confié à une mission interministérielle (Économie, Santé, Comptes publics). Auditionné en avril 2026, **le ROF rappelle que l'enjeu dépasse le financement :** prise en charge, place du 100 % Santé, encadrement des garanties, concurrence. La réforme pourrait améliorer le tiers payant et la transparence des OCAM, sans fragiliser les patients ni transférer aux financeurs un pouvoir de régulation sur le métier.

Remboursements

Reprise dans plusieurs travaux publics (CNAM, MECSS, hauts conseils), l'idée d'espacer les remboursements de deux à trois ans retarderait visites et dépistages et limiterait l'accès à un équipement adapté. L'étude Galliléo le confirme : le renouvellement est médical dans plus de 90 % des cas. **Le ROF défend des règles articulées aux besoins réels, et veille à une possible refonte des contrats responsables.**

Et aussi au quotidien

Le ROF agit dans les instances qui font le quotidien du métier : dialogue avec la DGCCRF et la CNAM ; participation à la CPN ; recherche de positions communes avec la FNOF, le SYNOM, le SNOF et le SNAO ; membre du CIO ; engagement paritaire dans la CPPNI, la CPNEFP (avenants signés, formation, NAO), et l'Opcommerce.

Pour conclure...

Une profession à défendre, un avenir à construire

Le ROF reconnaît les exigences de transparence, de conformité et de maîtrise des dépenses. Mais elles ne tiendront durablement qu'avec les opticiens, et non contre eux pour une optique médicale accessible, indépendante et tournée vers l'avenir.



Rassemblement
des Opticiens
de France

Restez informés !

www.rassemblementopticiens.fr

Facebook - LinkedIn - YouTube

8 rue Chauveau Lagarde 75008 Paris - 01 46 28 01 00

contact@rassemblementopticiens.fr

Opticiens, ensemble.